

Mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle

RNCP39927 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CPJEPS — Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	44067
Code(s) ROME	G1202, G1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	29/11/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

100 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 100 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ALMEA FORMATIONS INTERPRO	50923283100057	Former et organiser l'évaluation
ANIM&COM CONSULTANT	87949360900017	Former et organiser l'évaluation
APPRENTISSAGE - REUNION - FORMATION. AP-RUN-FORMATION	82236013700043	Former et organiser l'évaluation
ASKORIA	79296161700018	Former et organiser l'évaluation
ASS DROME PROFESSION SPORT ANIMATION	40284601800024	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATIC	38067883900073	Former et organiser l'évaluation
ASS FORME	42301666600012	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU CLUB CAMUS	39992626000049	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION LE MERLET	33303267000031	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION PROFESSION SPORT ANIMATION LOISIRS CULTURE 21	39186060800051	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 100 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39927-mention-animateur-d-activites-et-de-vie-quotidienne-dans-toute-structure-de-loisirs-et-d-animation-socioculturelle/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CPJEPS permet de répondre aux exigences de l'article R 212-12 du code de l'action sociale et des familles, en ce qu'il figure à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 modifié, fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un référent, principalement titulaire d'un diplôme professionnel de niveau 4 minimum dans le champ de l'animation, du sport, de l'éducation ou du travail social, qui prescrit, valide et contrôle son action. Il est toutefois autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il anime ; ses activités s'inscrivent dans le projet de la structure.

ACTIVITÉS VISÉES

- Préparation de séances d'activités s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Conduite de séances d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Evaluation de séances d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Organisation de la vie quotidienne au sein d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle
- Animation de la vie quotidienne dans différents lieux d'accueil de groupes
- Intégration au projet de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle
- Accueil et information des publics sur les différentes activités de la structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Choisir une activité adaptée aux publics en mobilisant différents domaines d'activités afin de favoriser la participation de tous
- Définir le contenu d'une séance d'activités s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire et du projet de la structure en choisissant des méthodes, techniques et outils, adaptés aux publics afin d'assurer le bon déroulement de la séance
- Animer en sécurité des séances d'activités auprès de groupes en maîtrisant des techniques nécessaires à l'activité proposée afin d'encourager la participation des publics, notamment ceux en situation de handicap
- Réaliser un bilan des séances d'activités en s'appuyant sur des outils d'évaluation afin d'apporter des améliorations à ses futures séances d'activité
- Aménager les temps de vie quotidienne dans un cadre sécurisant en tenant compte des besoins des publics, notamment en situation de handicap, afin de favoriser leur autonomie
- Encadrer un groupe, en sécurité, dans les temps de vie quotidienne en adaptant ses interventions aux lieux et aux publics afin de favoriser l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect de chacun
- Identifier sa place et les différents acteurs de son environnement professionnel et/ou de sa structure afin de participer au fonctionnement de celle-ci
- Agir au sein d'une équipe de professionnels et/ou bénévoles en proposant des activités en vue de contribuer au projet de la structure
- Accueillir les publics au sein de la structure en adaptant sa communication à leurs caractéristiques, notamment les publics en situation de handicap, afin de les accompagner dans la découverte d'activités diversifiées

Blocs de compétences

RNCP39927BC01 — Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Choisir une activité adaptée aux publics en mobilisant différents domaines d'activités afin de favoriser la participation de tous
- Définir le contenu d'une séance d'activités s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire et du projet de la structure en choisissant des méthodes, techniques et outils, adaptés aux publics afin d'assurer le bon déroulement de la séance
- Animer en sécurité des séances d'activités auprès de groupes en maîtrisant des techniques nécessaires à l'activité proposée afin d'encourager la participation des publics, notamment ceux en situation de handicap

- Réaliser un bilan des séances d'activités en s'appuyant sur des outils d'évaluation afin d'apporter des améliorations à ses futures séances d'activité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :

- la production d'un document personnel écrit comprenant trois préparations de séances d'activités, une pour chacun des domaines choisis (expression, activités physiques et activités scientifiques et techniques...) ;
- une mise en situation professionnelle de conduite d'une des trois séances d'activités préparée ;
- un entretien composé d'un temps de bilan suite à la séance animée et d'un temps de questionnements et d'échanges à partir du document comprenant les trois préparations de séances d'activités.

RNCP39927BC02 — Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Aménager les temps de vie quotidienne dans un cadre sécurisant en tenant compte des besoins des publics, notamment en situation de handicap, afin de favoriser leur autonomie
- Encadrer un groupe, en sécurité, dans les temps de vie quotidienne en adaptant ses interventions aux lieux et aux publics afin de favoriser l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect de chacun

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :

- la production d'un document personnel présentant deux actions d'animation de vie quotidienne encadrée par le candidat dans sa structure d'alternance
- un entretien composé d'une présentation orale par le candidat d'une des deux actions d'animation de vie quotidienne et d'un temps de questionnements et d'échanges à partir de cette présentation et du document écrit personnel du candidat.

RNCP39927BC03 — Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier sa place et les différents acteurs de son environnement professionnel et/ou de sa structure afin de participer au fonctionnement de celle-ci
- Agir au sein d'une équipe de professionnels et/ou bénévoles en proposant des activités en vue de contribuer au projet de la structure
- Accueillir les publics au sein de la structure en adaptant sa communication à leurs caractéristiques, notamment les publics en situation de handicap, afin de les accompagner dans la découverte d'activités diversifiées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :

- la production d'un document personnel présentant la structure du candidat, son environnement professionnel ainsi que sa contribution au fonctionnement de celle-ci
- un entretien composé d'une présentation orale de la structure, de son projet, de l'équipe et de la place du candidat au sein de celle-ci et d'un temps de questionnements et d'échanges à partir de cette présentation et du document écrit personnel du candidat.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le CPJEPS permet d'exercer en tant qu'animateur d'activités et de vie quotidienne, notamment dans les accueils collectifs de mineurs : accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances mais aussi dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle. Les employeurs peuvent être soit :

- des entreprises du secteur de l'animation et du lien social et familial ;
- des collectivités territoriales.

L'animateur d'activités et de vie quotidienne peut relever de différents de statuts : salarié du secteur public ou privé. L'activité professionnelle est exercée par des personnes travaillant à temps plein ou à temps partiel. Elles interviennent selon des horaires liés aux temps de loisirs (en soirée, en week-end, etc.) et travaillent majoritairement au sein d'une équipe.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'emploi repère visé est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'animateur d'activités et de vie quotidienne en accueil collectif de mineurs est soumise à l'application de l'article R227-12 du code de l'action sociale et des familles.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation prévues à l'article R. 212-10-20 du code du sport sont les suivantes :

a) Être titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme suivants :

- a minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ;
- le certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) assorti de la validation de la formation « maintien-actualisation des compétences obligatoires » (MAC), le cas échéant ;

b) Être capable de prendre en charge en sécurité un groupe lors d'une activité éducative ou socioculturelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 802 €
Selon la branche	6 577 € – 6 991 €
Prise en charge	Branches concernées
6 802 €	Valeur par défaut · 203 branches
6 991 €	CPNE Familles rurales, CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme, CPNEF ECLAT, CPNEFP hôtellerie de plein air
6 957 €	CPNEF Sport
6 898 €	CPNEF des acteurs du lien social et familial (ALISFA)
6 874 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 850 €	CPNE des MFR
6 800 €	CPNEFP de la branche négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques
6 577 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	29/11/2029
Date de dernière délivrance possible	29/11/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP32369

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39927/>

Où se former

Formations référencées	74
Organismes	35
Régions couvertes	14
Prix indicatif	200 € – 7 812 €
Durée	195 – 1764 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	71
-----------------------------	----

Organismes gestionnaires (CFA)	37
Organismes formateurs	52
Régions couvertes	12
Départements couverts	40
Organismes certifiés Qualiopi	52
Sessions	de 09/2025 à 12/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	16
Parcours menés à terme	9
Taux d'achèvement	56 %
Période	04/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	20
Montant total engagé	76 058 €
Coût moyen par dossier	3 803 €
Durée moyenne	731 h
Période	04/2025 – 08/2026
France compétences	75 %
Reste à charge titulaire	13 %
France Travail	12 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.